

TERMES DE REFERENCE D'EXPERT(E)S

Termes de référence pour les activités sur site et missions

Code et pays partenaire : SOCIEUX+ 2019-29 TGO

Titre de l'action : *Appui à la modernisation et à la rénovation du Conseil National du Dialogue Social (CNDS)*

Institution partenaire : *Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Réforme Administrative et de la Protection Sociale*

Code de l'activité et titre : *Activité #1 - Conduire un état des lieux des outils, des capacités et des enjeux préexistants qui posent des défis au dialogue social, et du rôle du CNDS en tant que médiateur et acteur clé pour la gestion de la négociation, la prévention et la résolution des conflits*

Dates de mise en œuvre des/de l'activité(s) :

Activité #1 : 15 décembre – 15 février 2021

Position de(s) (l')expert(es) par activité :

Activité #1 : Expert(e) #1 (principal) – Dialogue social

Activité #1 : Expert(e) #2 – Dialogue social / Droit de travail

Charge de travail :

Activité #1 - Expert(e) #1 : 19 jours

Activité #1 - Expert(e) #2 : 17 jours

Référence de l'appel à expertise : **19-29/TGO/1**

Version - # : 1 Avant-projet Version définitive Date : 16 Novembre 2020

1 CONTEXTE

1.1 Informations socio-économiques générales

Étendu sur une bande étroite entre le Ghana et le Bénin, le Togo est un pays francophone d'Afrique de l'Ouest de dimensions modestes (56.600 km²) d'environ 8.2 millions d'habitants. Il appartient à l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Il compte de nombreux atouts stratégiques, notamment sa situation géographique exceptionnelle et son littoral situé dans le Golfe de Guinée.

Le pays se caractérise par une population jeune, les deux tiers ont moins de 35 ans, par sa forte croissance démographique annuelle (2,5 %) et par une urbanisation rapide. La population urbaine togolaise représentera 50 % de la population nationale en 2030.

Longuement délaissé par les bailleurs de fonds internationaux en raison de sa grande instabilité politique, le Togo reste un état encore fragile et peu développé. Toutefois, les indicateurs sont positifs. Au cours des trois dernières années, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a atteint en moyenne plus de 5 pourcent par an, résultat supérieur à la moyenne observée en Afrique subsaharienne. Ces estimations ont été révisés notamment due à la crise économique mondiale suivant la pandémie de COVID-19. La croissance du PIB pour le dernier quart du 2020 est donc projetée à 0.

Le moteur principal de la croissance économique nationale des dernières années demeure dans le secteur de l'agriculture, qui représente près de la moitié du PIB et plus de 60 % des emplois. Le Togo dispose également de réserves importantes de phosphate, clinker et autres minéraux. Les activités commerciales pèsent également dans le développement du pays. Le secteur tertiaire est devenu un des principaux moteurs de cette croissance (3,1 %), grâce au développement des TIC.

Le taux d'occupation de la population togolaise est de 74,2%. La répartition selon le sexe donne un taux de 72,5% pour les femmes et 76% pour les hommes. Quoique le taux d'activité des femmes soit élevé dans l'économie togolaise (elles participent pour 46% au PIB), elles exercent surtout dans l'économie informelle (70% des activités du secteur informel) et essentiellement le secteur du commerce intérieur.

En 2015 et 2016, la situation financière du Togo s'est nettement détériorée, avec un déficit budgétaire qui est passé de 5,8 pourcent du PIB en 2013 à plus de 9 pourcent du PIB durant cette période. Début 2017, le gouvernement a été amené à négocier un accord triennal de Facilité Élargie de Crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire International (FMI).

En dépit d'une diminution constante de la pauvreté, un taux national qui a reculé de 61,7 % à 51,6 % entre 2006 et 2019, la pauvreté reste très élevée. Dans les zones rurales, 69 % des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2015.

Bien qu'en croissance, le Togo se place dans la catégorie des pays à faible indice de développement humain. Il se classe ainsi au 167^{ème} rang sur 189 pays. Cette valeur est due aux fortes inégalités en matière de revenu, d'éducation et d'espérance de vie.

1.2 Situation du secteur d'intervention

Le Togo a ratifié toutes (8) les conventions fondamentales du travail (interdiction du travail des enfants, liberté syndicale et de négociation, non-discrimination, interdiction du travail forcé. Il a également ratifié les 4 conventions que l'OIT juge prioritaires (sur l'inspection du travail, sur l'emploi et sur la consultation des partenaires sociaux sur les normes fondamentales du travail), ainsi que des conventions techniques particulièrement importantes comme la convention sur le travail maritime la convention 187 sur le cadre promotionnel pour la santé et la sécurité au travail, ainsi que la Convention 102 concernant la sécurité sociale.

Les assises du dialogue social organisées en début d'année 2006 ont permis d'institutionnaliser le Dialogue social avec notamment la signature d'un protocole d'accord tripartite, contenant 125 engagements précis dans les domaines de l'administration, des conditions de travail, de la protection sociale et de l'emploi.

Un organe permanent tripartite a été institué en 2007, le Conseil National du dialogue social dont le statut est fixé par le Code du Travail. Le CNDS a pour mandat l'adoption du nouveau code du travail, la révision du SMIG, le recrutement et la formation d'un corps d'inspecteurs du travail, etc.

1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur

Le Ministère de la Fonction Publique du Travail, de la Réforme Administrative et de la Protection Sociale prépare et met en œuvre la politique de l'État dans les domaines de la fonction publique, du travail, de l'emploi et de la réforme administrative, en collaboration avec les autres ministères.

En matière de travail et d'emploi, le ministère prépare la législation et la réglementation relatives aux relations de travail et veille à leur application. Il veille à la qualité des relations entre les travailleurs et les employeurs et assure la promotion du dialogue social dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité de l'économie. Il définit la stratégie de lutte contre le chômage, le sous-emploi, le travail des enfants et le travail illégal. Il définit également la stratégie nationale dans le domaine de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, de la migration de la main d'œuvre et de la gestion des conflits en milieu professionnel.

Le Ministère – en particulier la Direction Générale du Travail (DGT) – est actuellement engagé dans le processus de révision du code du travail, ce qui représente une avancée incontestable dans le processus de modernisation du système nationale.

Cependant, ces avancées s'encadrent dans un contexte particulièrement difficile de résurgence des contestations et des revendications sociales, tant dans le secteur public (santé, éducation, fonction publique...) que privé (mines, industries, ...). Des défis sont posés aussi par les nombreux dysfonctionnements et problèmes d'ordre fonctionnel, administratif et de ressources disponibles du CNDS, ainsi que d'un manque de culture syndicale, de la représentation et la négociation. La relance et redynamisation du dialogue social est un défi majeur pour le gouvernement togolais et ses partenaires sociaux.

Le Bureau International du Travail (BIT) a apporté une intervention axée sur l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) 2019-2022, qui entend « Promouvoir les normes du travail par le dialogue social » (axée prioritaire 3). Cet axe d'intervention répond ainsi aux priorités du Gouvernement Togolais notamment à l'axe 3, effet 3 du Plan National de Développement (PND) : « les populations, en particulier les jeunes et les femmes, ont accès à un emploi productif, décent et durable ».

La présente Action capitalisera sur les résultats des activités organisées dans le cadre de deux précédentes Actions SOCIEUX+, qui seront notamment reprises et discutées avec le partenaire afin d'établir le suivi qu'il y a eu lieu et éventuellement les défis rencontrer à mettre en pratique les recommandations qui avaient été fournies :

- 2016-01, qui a abouti à des notes de préparation d'une table ronde de relance du dialogue social au sein du CNDS, à partir de l'analyse de la situation actuelle ;
- 2018-26, qui a permis la réalisation d'un diagnostic des problèmes, des goulets d'étranglement, des besoins, des priorités, tant en ce qui concerne la législation du travail, que la fonction publique et le statut des fonctionnaires, en intégrant la dimension du dialogue social dans ces deux domaines.

2 DESCRIPTION DE L'ACTION

Cf. Plan de travail de l'action.

2.1 Objectif général

L'objectif général de cette requête est de rendre plus inclusif le dialogue social au Togo.

(Les capacités institutionnelles des institutions de l'emploi, du travail et de la protection sociale sont renforcées et consolidées.)

2.2 Objectifs spécifiques

SO1 : Relancer et renforcer le processus de dialogue social tripartite au sein du Conseil National du dialogue Social (CNDS)

SO2 : Disposer du décret n°2007-012/PR du 13 mars 2007 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du CNDS amendé par toutes les parties prenantes

2.3 Résultats attendus

Maximum 3 résultats (40 mots chacun, en « bullet points »).

ER1 : Le processus de dialogue social et les capacités de prévention et gestion des conflits parmi les différents acteurs sont renforcés

ER2 : Un consensus sur les principes et les innovations à apporter au Conseil National du Dialogue Social (CNDS) est atteint

ER3 : Le décret n°2007-012/PR du 13 mars 2007 fixant les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) est révisé et/ou amendé, voire complété par d'autres mesures législatives ou réglementaires

2.4 Livrables finaux attendus

D1 : Un état des lieux et des recommandations visant à faire le point des outils, des capacités et des enjeux préexistants qui posent des défis au dialogue social, et du rôle du CNDS en tant que conciliateur médiateur et acteur clé pour la gestion et résolution des conflits

D2 : Déploiement d'ateliers thématiques ciblant les décideurs au sein du CNDS et les partenaires sociaux concernant le partage de bonnes pratiques et la sensibilisation en matière de dialogue social, de négociation, de prévention et gestion des conflits

D3 : Une feuille de route précisant les outils nécessaires au renforcement des fonctions et des mécanismes internes de dialogue social et prévention et gestion des conflits destinés aux décideurs au sein du CNDS

D4 : Une note d'orientation agréée par les décideurs sur la révision du décret n°2007-012/PR du 13 mars 2007 fixant les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement du CNDS, voire la création de mesures législatives ou réglementaires nouvelles.

3 METHODOLOGIE

3.1 Méthodologie générale (de l'action)

La requête 2019-29 porte sur le besoin fondamental du Ministère de la Fonction Publique du Travail, de la Réforme Administrative et de la Protection Sociale d'améliorer les conditions qui permettent de réaliser le dialogue social, à travers l'appui à la modernisation du Conseil national du Dialogue Social (CNDS).

L'Action s'encadre dans un contexte particulièrement difficile de résurgence des contestations et des revendications sociales, tant dans le secteur public (santé, éducation, fonction publique...) que privé (mines, industries, ...). De fait, le *Conseil National du Dialogue Social (CNDS)* ne joue pas le rôle de médiation espéré en raison de nombreux dysfonctionnements et problèmes d'ordre fonctionnel, administratif et de ressources disponibles du CNDS, ainsi que d'un manque de culture syndicale, de la représentation et la négociation,

L'appui fourni par SOCIEUX+ à l'institution requérante abordera ces défis afin de renforcer les mécanismes du dialogue social et créer un cadre de concertation et de négociation efficace et pérenne. L'action se propose ainsi de revitaliser le processus du dialogue social et renforcer les capacités du CNDS afin de prévenir et gérer les conflits sociaux récurrents. Notamment, les structures du dialogue social existantes feront l'objet d'un état de lieux préalable sur le progrès ainsi que sur les défis encore présents au sein du CNDS et recommandations (Activité 1). Cette activité sera suivie par des ateliers thématiques ayant pour but de renforcer les capacités institutionnelles à remettre en place un processus de dialogue social et de sensibiliser tous les acteurs (Activité 2). Ensuite, la proposition des outils visant à la pérennisation des mécanismes de dialogue social et de prévention et gestion de conflits fera l'objet de l'Activité 3. Sur un niveau plus étroitement juridique, une révision législative de la réglementation fixant les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement du CNDS sera proposée dans l'Activité 4 en poursuivant le consensus des décideurs.

3.2 Activités prévues (plan de travail de l'action)

Les activités suivantes ont été programmées pour l'action :

- **Activité 1 - Conduire un état des lieux des outils, des capacités et des enjeux préexistants qui posent des défis au dialogue social, et du rôle du CNDS en tant que médiateur et acteur clé pour la gestion de la négociation, la prévention et la résolution des conflits**
- Activité 2 - Organiser des ateliers thématiques pour le partage de bonnes pratiques et sensibilisation ciblant les décideurs au sein du CNDS et les partenaires sociaux en matière de dialogue social et prévention et gestion des conflits
- Activité 3 - Rédiger une feuille de route destiné aux décideurs au sein du CNDS en vue du développement des fonctions et des outils nécessaires au renforcement du mécanisme interne de dialogue social, de prévention et gestion des conflits
- Activité 4 - Réviser et proposer des amendements agréés au décret n°2007-012/PR du 13 mars 2007 fixant les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement du CNDS

Les présents termes de référence couvrent les services attendus pour la/les activité(s) du plan de travail décrits ci-dessus :

- **Activité #1.**

3.3 Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ reconnaît l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et les systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont à prendre dûment en compte dans la planification et la mise en œuvre de(s) activités :

- Égalité de genre ;
- Bonne gouvernance ;
- Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.

4 DESCRIPTION DE(S) (L') ACTIVITE(S)

4.1 Tâches prévues

L'échange entre pairs se réalisera entièrement à distance, sans mission sur place de l'équipe d'experts. Le CNDS aura la responsabilité de convier le personnel relevant dans le cadre d'un calendrier de réunion et ateliers virtuels animés par les experts mobilisés par SOCIEUX+. Ce dernier pourra mettre à la disposition de tous les participants à l'échange virtuel une plateforme de communication professionnelle adéquate au besoin (Zoom Pro, Moodle).

L'experte ou expert principal dirigera la mission sur place/à distance. Elle ou il sera responsable de la production de tous les livrables finaux de l'activité. Elle ou il sera aussi responsable de la préparation, de la coordination, de la mise en œuvre et de la production et/ou coordination des rapports de l'ensemble de l'activité.

Les principales tâches attendues de l'équipe de mission incluent :

Phase de préparation :

- 1) Les experts acquerront une connaissance substantielle du contexte local en examinant les documents de référence pertinents fournis par SOCIEUX+ et l'institution partenaire. Les experts se familiariseront avec les modèles et le matériel de SOCIEUX+.
- 2) Une/des personne(s) ressource de l'Institution Partenaire sera identifiée pour guider les experts et collaborer à la formulation de la méthodologie et de l'agenda, par exemple en mettant à disposition une liste d'acteurs et de leurs représentants pour des consultations.
- 3) Une note de méthodologie et un agenda (livrables intermédiaires) présentant les axes de l'intervention seront développées en étroite collaboration avec l'institution partenaire à travers des personnes ressource. La note méthodologique (3 pages) présentera une proposition spécifique pour l'évaluation et la feuille de route, ainsi que les modalités pour conduire les consultations. L'agenda

comprendra un calendrier de mise en œuvre des activités proposées et une liste des acteurs qui seront inclus dans la mise en œuvre. Ces documents devront être approuvés par l'institution partenaire.

4) Une réunion d'information sera organisée entre les experts et l'équipe SOCIEUX+ avant la mission sur place/distance. Le but de cette réunion sera de valider les livrables intermédiaires, qui devront être approuvés par l'équipe SOCIEUX+, ainsi que de clarifier tout autre aspect à prendre en compte. Cela comprend les éventuelles possibilités en termes de production de matériaux de communication et de gestion des connaissances. Une réunion séparée pourrait être organisée avec le spécialiste des communications de SOCIEUX+ et/ou le spécialiste du développement des connaissances, selon les besoins.

5) Avant et/ou après la mission, les experts peuvent procéder à des échanges avec le bureau de la délégation de l'UE à Lomé, dans le but d'informer la délégation de l'activité et éventuellement des résultats. Les experts pourraient également avoir des meetings avec le Bureau International du Travail (BIT), afin de se renseigner sur l'assistance technique en cours, et discuter d'une éventuelle complémentarité d'action.

Phase de mise en œuvre (Les détails de cette phase suivront la méthodologie et agenda préparés préliminairement) :

6) Les experts feront une analyse critique de la situation avec leurs homologues à la DGT/CNDS. Les échanges entre experts publics européens et leurs homologues Togolais devraient permettre de passer en revue le système existant au sein du CNDS en matière de médiation des conflits sociaux, d'identifier les domaines fonctionnels et les outils techniques à développer dans la perspective d'une meilleure prise en compte des enjeux et revendications des différents partenaires sociaux. A cet effet, les experts feront recours aux propres expériences d'organisations nationales européennes dans les différentes phases du dialogue social, de négociation collective et de conciliation / médiation des conflits.

7) Les experts pourront ainsi établir des tables rondes avec les acteurs du dialogue social, territoriales et sectoriels, afin d'identifier les défis majeurs qui limitent l'interaction avec le CNDS et les points de contact pour établir une base commune. Des rencontres avec des représentants clés des principales syndicats et organisations des employeurs (y compris notamment ceux du secteur informel et des occupations à majorité féminine) pourront être établis.

8) Après la mise en œuvre des consultations, les experts diffuseront des formulaires d'évaluation en ligne pour les participants aux sessions (PAF). La compilation effective de ces rapports par les participants n'est toutefois pas sous la responsabilité des experts.

9) En fonction de la visibilité et/ou des possibilités de développement des connaissances identifiées lors de la préparation avec l'équipe SOCIEUX+, les experts pourraient transmettre à SOCIEUX+ tout matériel utile pour informer le public sur l'activité (photos, interviews, notes ou articles), ainsi que réaliser au besoin de courtes vidéos présentant les acteurs impliqués, l'activité et les résultats.

Phase de rapport :

10) Les experts présenteront au partenaire les résultats préliminaires de la mission afin de prendre en compte les remarques du partenaire en vue de la finalisation des livrables finaux. Par exemple, une consultation de suivi ou une session de 'retro-alimentation' avec les personnes-ressource, les acteurs consultés, les décideurs, pourra être organisée à ce fin.

11) Les résultats de l'activité seront présentés à SOCIEUX+ sous forme de livrables finaux, notamment un rapport final (AcR + annexe). Les experts incluront dans leur rapport les résultats de l'état des lieux, y compris les observations issues de l'analyse critique et des recommandations pour améliorer et agir sur les lacunes identifiées. Une dernière série de commentaires et d'ajustements en interaction avec SOCIEUX+ et le partenaire pourra être organisée.

12) Les experts rempliront un rapport de mission d'expert (ExMR) et un formulaire de retour d'information (ExF) rempli individuellement en ligne, à partager uniquement avec SOCIEUX+.

4.2 Livrables attendus

À ajuster selon le cas.

4.2.1 Livrables pré-mission

- P1 : Une note méthodologique, détaillant l'approche de travail, les outils et les méthodes à employer, une analyse des risques, etc.
- P2 : Un agenda de l'activité/mission, détaillant les réunions et les séances de travail qui se tiendront, les personnes à rencontrer, etc.

4.2.2 Livrables finaux

Les livrables finaux (à transmettre à l'équipe SOCIEUX+ au plus tard dix jours après la fin de l'activité) :

- ExMR : Un rapport individuel de mission d'expert(e) (ExMR) au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Ce rapport est un produit confidentiel destiné uniquement à une utilisation interne par SOCIEUX+. L'équipe de mission peut également soumettre un rapport ExMR conjoint si les membres le souhaitent (voir les instructions sur le modèle).
- ExE : Un formulaire individuel de feedback d'expert(e) (ExF) rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR)
- AcR : Un rapport d'activité collectif (AcR) au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Cet AcR doit être produit conjointement par l'équipe de mission. Il est destiné à l'Institution partenaire et sera partagé, très probablement, avec les principaux intervenants de l'action. Le rapport reflétera les tâches effectuées pendant l'activité. Il apportera une contribution significative aux livrables finaux de l'action (*voir aussi les instructions dans le modèle*)
- Annexe 1 AcR : Un état des lieux et des recommandations visant à faire le point des outils, des capacités et des enjeux préexistants qui posent des défis au dialogue social, et du rôle du CNDS en tant que conciliateur médiateur et acteur clé pour la négociation la prévention et la gestion de la résolution des conflits

NB : L'expert(e) principal(e) est responsable de la préparation générale et de la transmission du produit de l'activité, en coopération avec le reste de l'équipe d'expertise.

5 RAPPORTS ET SOUMISSION DES LIVRABLES

5.1 Formats

Tous les livrables et produits de l'activité (notes, rapports, présentations, etc.) doivent être conformes aux formats et modèles fournis par l'Équipe de SOCIEUX+.

Tous les livrables et produits doivent être soumis en version électronique modifiable [Microsoft Word 97-2003 [doc], PowerPoint 97-2003 [ppt] et Excel 97-2003 [xls]; ou en format équivalent OpenDocument). Les documents électroniques non modifiables tels que les « portable document format » (PDF) ne seront pas acceptés.

Les modèles de présentations électroniques à utiliser lors de l'activité/mission seront fournis par l'Équipe de SOCIEUX+. Ces modèles sont en format PowerPoint Microsoft et sont conformes à la charte graphique de SOCIEUX+. Ces modèles doivent être utilisés comme seul format par tous les membres de l'équipe de mission. Ils doivent être utilisés pour toutes les présentations faites par l'équipe qui réalise la mission. L'utilisation par les expertes et experts de leurs propres modèles ou formats de leur organisation d'origine, n'est pas autorisée, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

Toutes les versions des livrables ou d'autres produits utilisés ou produits pendant l'activité/mission doivent inclure la clause de non-responsabilité suivante :

« Clause de non-responsabilité :

La responsabilité de cette publication incombe uniquement à ses auteurs. L'Union européenne, la Commission européenne, les partenaires de mise en œuvre de SOCIEUX+ et

le personnel de SOCIEUX+ ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »

Les expertes et experts contractualisés pourront se référer au dossier d'information qui leur sera fournis après leur contractualisation.

Tous les livrables sont à fournir en français.

5.2 Soumission et approbation

Toutes les versions des livrables (brouillon, finales ou autres) doivent être soumises directement et uniquement à l'Équipe de SOCIEUX+, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

5.2.1 Livrables pré-mission

- Les livrables de pré-mission doivent être soumis au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de l'activité ou le départ pour la mission des experts, selon la première éventualité.
- Les livrables de pré-mission seront examinés par l'Équipe de SOCIEUX+ et l'Institution partenaire. Les commentaires sur les livrables devraient être communiqués à l'expert(e) principal(e) au plus tard 2 jours avant le début de l'activité ou le départ pour la mission des experts. Les commentaires et recommandations doivent être pris en compte pour la mise en œuvre de l'activité/mission. L'agenda de mission révisé peut être exigé de l'expert(e) principal(e) avant départ de l'équipe de mission.

5.2.2 Livrables finaux

- Les premiers versions provisoires des livrables doivent être soumis au plus tard 10 jours ouvrables après la fin de l'activité ou le retour des experts.
- Les commentaires de l'équipe de SOCIEUX+ sur les versions provisoires devraient être fournis 10 jours ouvrables après leurs soumissions.
- L'intégration des commentaires doit être faite dans les 5 jours ouvrables après réception par l'expert(e) principal(e) des commentaires. (En général, il n'est pas nécessaire de procéder à plus d'une série de commentaires et de révisions, à moins que la qualité des livrables ne soit jugée insatisfaisante par l'Équipe SOCIEUX+ et/ou l'institution partenaire.)
- Les versions finales des livrables doivent être approuvées ou rejetées au plus tard 10 jours ouvrables après leur soumission à l'Équipe SOCIEUX+.
- Les paiements définitifs et le remboursement des frais de déplacement aux experts ne sont autorisés qu'à l'approbation des livrables finaux par l'Équipe SOCIEUX+.

6 EXPERTISE NECESSAIRE

6.1 Profil d'expertise

Expert (e) principal(e) [Expert (e) #1]:

Domaine(s) d'expertise : Dialogue social

Compétences spécifiques : Renforcement des capacités/formation des individus

Critères de sélection (essentiels):

- Education universitaire (maîtrise) en droit du travail ; des qualifications post-universitaires (masters, PhD) seront considérées comme un plus;
- 15 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique et/ou dans une université, des organisations sociales ou non-gouvernementales d'Etats membres de l'UE;
- Expérience dans la mise en œuvre et application de mécanismes tripartis en matière de dialogue social et gestion des conflits au sein de l'administration et inspection du travail

- Expérience confirmée en matière de renforcement des capacités, animation d'ateliers et résolution des conflits avec une méthode participative
- Expérience confirmée dans la conduction de diagnostics techniques et l'analyse des lacunes et capacités institutionnelles dans l'inspection du travail
- Bonne connaissance de la pratique administrative et de la législation du travail des pays d'Afrique francophone.
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral;
- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

Critères accessoires:

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique de court-terme dans un cadre de coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable au Togo ou dans la sous-région.

Expert(e) #2 :

Domaine(s) d'expertise : Dialogue social / Droit de travail

Compétence(s) spécifique(s) : Structures, rôles et dispositions des organes de l'inspection du travail

Critères de sélection (essentiels):

- Education universitaire (maîtrise) en droit du travail ; des qualifications post-universitaires (masters, PhD) seront considérées comme un plus;
- 15 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique et/ou dans une université, des organisations sociales ou non-gouvernementales d'États membres de l'UE;
- Expérience dans la mise en œuvre et application de mécanismes tripartis en matière de dialogue social et gestion des conflits
- Expérience confirmée dans la conduction de diagnostics techniques et l'analyse des lacunes et capacités institutionnelles dans l'inspection du travail
- Une capacité avérée à transmettre les connaissances et renforcer les capacités d'agents publics ;
- Bonne connaissance de la pratique administrative et de la législation du travail des pays d'Afrique francophone.
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral ;
- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

Critères accessoires:

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique de court-terme dans un cadre de coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable au Togo ou dans la sous-région.

6.2 Charge de travail

	Préparation	Travail sur site	Voyage	Rapports et livrables	Total
Expert(e) principal (e) (#1)	4	10	0	5	19
Expert(e) (#2)	3	10	0	4	17
Total	7	20	0	9	36

7 CANDIDATURES

7.1 Appels à expertise

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur [le site Web](#) de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : <https://pmt.socieux.eu> (actuellement uniquement disponible en anglais). La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
 - a. Fournir les coordonnées de contact¹
 - b. Fournir des informations sur leurs domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, *les expert(e)s sont encouragé(e)s à remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour de futures missions.*
 - c. Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass².
3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel aux expertises), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à experts@socieux.eu en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code action donné en page de garde de termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse experts@socieux.eu.

7.2 Sélection des expert.e.s

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des expert.e.s des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticiens travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

1. Les praticien.ne.s, les fonctionnaires et les employé.e.s d'organismes mandatés par l'État;
2. Les collaborateurs.trices et les employé.e.s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
3. Académicien.ne.s (chercheurs/euses ou enseignants/es) d'institutions publiques ou parapubliques.

Les expertes et experts publics en service actif sont prioritaires dans la sélection. Des consultants et consultantes privés peuvent également être pris en compte lors de la sélection si une candidate ou candidat public ne peut être identifié.

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens téléphoniques ou par d'autres moyens de communication.

¹ La base de données d'experts et autres outils de gestion de SOCIEUX+ conformément au Règlement général sur la protection des données (GDPR) – Réglementation (UE) 2016/679.

² Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette opportunité sont invité(e)s soumettre leur dossier dans les meilleurs délais, l'équipe de SOCIEUX+ se réservant la possibilité de procéder à la présélection avant cette date.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger le **Guide SOCIEUX+ pour les expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices** disponible sur www.socieux.eu.

7.3 Contractualisation

Les expert.e.s public.que.s peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié.e.s retraité.e.s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé.e.s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, employée ou d'employé public.

7.4 Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel.le.s ou les employé.e.s en service actif ou retraité.e.s ont le droit à des indemnités fixes standard de 350 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultantes privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé.e.s public.que.s à toutes fins utiles, s'agissant des compensations financières fournies par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

7.5 Frais de voyage

Tous les frais de voyage pour les expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont couverts par SOCIEUX+ en accord avec le **Guide SOCIEUX+ pour les expert.e.s mobilisé.e.s, et institutions collaboratrices** (version en date signature du contrat de l'expert.e).

8 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web, newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant la mise en œuvre et les résultats de des activités. A ces fins, des contributions sont attendues de la part des experts mobilisés. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux membres de l'équipe de mission.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et la/le responsable de la communication de SOCIEUX+ sera organisée avant et après la mission afin d'identifier les opportunités et de préciser la stratégie de communication.

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de SOCIEUX+ devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des cahiers et des stylos, peuvent être mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

9 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ prendront part aux activités de coopération technique depuis les étapes préparatoires jusqu'à la production des livrables. L'Équipe de SOCIEUX+ assistera les membres de l'équipe de mission en les appuyant et conseillant sur la préparation de la documentation d'information. L'Équipe de SOCIEUX+ recueillera les commentaires des institutions partenaires et parties prenantes pertinentes afin de veiller à ce que les rapports de mission et leurs recommandations soient remis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les expertes et experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'opinions négatives sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+, et promouvoir ses services au meilleur de leurs connaissances et dans la mesure du possible.

Les expertes et experts s'acquittent de leurs fonctions dans le pays partenaire d'une manière qui soit pleinement conforme et respectueuse des institutions locales, des politiques et des comportements culturels. Elles ou ils adoptent un comportement approprié envers leurs homologues locaux.

10 AUTRES

Si applicable

...Texte...

11 ANNEXES

12 TABLE DES MATIERES

1	Contexte	1
1.1	Informations socio-économiques générales.....	1
1.2	Situation du secteur d'intervention	1
1.3	Rôle de l'institution partenaire dans le secteur	2
2	Description de l'action.....	2
2.1	Objectif général.....	2
2.2	Objectifs spécifiques	2
2.3	Résultats attendus.....	3
2.4	Livrables finaux attendus.....	3
3	Methodologie	3
3.1	Méthodologie générale (de l'action)	3
3.2	Activités prévues (plan de travail de l'action)	4
3.3	Inclusion des questions transversales	4
4	descRiption de(s) (l') activité(s)	4
4.1	Tâches prévues	4
4.2	Livrables attendus	6
4.2.1	Livrables pré-mission.....	6
4.2.2	Livrables finaux	6
5	Rapports et soumission des livrables.....	6
5.1	Formats	6
5.2	Soumission et approbation	7
5.2.1	Livrables pré-mission.....	7
5.2.2	Livrables finaux	7
6	Expertise nécessaire	7
6.1	Profil d'expertise	7
6.2	Charge de travail.....	8
7	Candidatures	9
7.1	Appels à expertise	9
7.2	Sélection des expert.e.s	9
7.3	Contractualisation	10
7.4	Compensations financières	10
7.5	Frais de voyage.....	10
8	Communication et visibilité.....	10
9	Code de conduite	11
10	Autres.....	11
11	Annexes	11
	À propos de SOCIEUX+	13

